

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/10141507



Ecocert Canada confirme par la présente que :

Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

1037 boulevard Industriel, Quebec J2J 2B8 Granby - CANADA

a été audité et certifié conformément au programme

Régime Bio Canada* (COR)

**Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec
(CARTV)**



Pour les étapes de production / activités :

PREPAREATEUR

Certificat délivré le 14 octobre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Date d'anniversaire: 11 juin 2026

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection
annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration

Date de certification initiale: 9 mai 2018

Le dernier audit a eu lieu le 11 septembre 2025

Z001(COR)v02fr

Page 1/10

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique - Aquaculture - Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/10141507



Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **BWFO**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US	CAN-UE
> Sirop d'érable	Biologique	(1) X	(2) X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 14 octobre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 2/10

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/10141507



Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **Ceres Organics**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES	
		([X]: en conformité)	
		CAN-US	CAN-UE
> Sirop d'érable	Biologique	(1) X	(2) X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 14 octobre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,

G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 3/10

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/10141507



Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **Echo Mountain**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES	
		([X]: en conformité)	
		CAN-US	CAN-UE
> Sirop d'érable	Biologique	(1) X	(2) X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 14 octobre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,

G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 4/10

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/10141507



Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **Fiorentini**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US	CAN-UE
> Sirop d'érable	Biologique	(1) X	(2) X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 14 octobre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,

G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 5/10

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/10141507



Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **Herman's No 76**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES	
		([X]: en conformité)	
		CAN-US	CAN-UE
> Sirop d'érable	Biologique	(1) X	(2) X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 14 octobre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,

G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 6/10

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/10141507



Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **Madal Bal**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Sirop d'érable	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 14 octobre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,

G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 7/10

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/10141508



Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **NuCAN**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Sirop d'érable	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 14 octobre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,

G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 8/10

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/10141508



Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **Surette Condiments**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US	CAN-UE
> Sirop d'érable	Biologique	(1) X	(2) X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 14 octobre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,

G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 9/10

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/10141508



Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

Régime Bio Canada* (COR)

Sites couverts :

> 1037 boulevard Industriel, Granby, Quebec, J2J 2B8, CANADA

Certificat délivré le 14 octobre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 10/10

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé